L'Anarcho-Syndicaliste n°26
septembre 1978
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes

ÉDITORIAL DE *«SOLIDARIDAD OBRERA»*: (ORGANE DE LA C.N.T. DE CATALOGNE)...

On parle beaucoup, peut-être un peu trop, de «vieux corporatisme»; le corporatisme catholique espagnol antérieur à la république, le corporatisme fasciste de Mussolini, d'Hitler, etc...

Le corporatisme, cela signifie que l'harmonie (impossible) entre classes sociales antagonistes, entre capital et travail, se substitue à la réalité, (que quelques-uns veulent nous faire croire surmontée) de la lutte des classes comme moteur de l'histoire, du conflit de classe comme expression concrète du mouvement réel de notre temps.

On nous parle beaucoup de ce corporatisme du passé pour éviter que nous nous apercevions que partout dans le monde, et plus récemment ici-même en Espagne, est en train de se mettre en place un nouveau corporatisme. Nous l'appelons «nouveau» pour le distinguer de ceux du passé fasciste qui imposaient le dépassement de la lutte des classes au moyen de la force coercitive d'un état fort, du parti unique, d'un chef suprême (Duce, Fuhrer, Caudillo).

Ce «vieux corporatisme» (dont l'idéologie et la réalité sociale datent de la crise de 1929) était un recours extrême, incompatible par essence avec la notion même de Parlement.

Aujourd'hui, avec des formes distinctes suivant les pays, s'est implanté dans une bonne partie du monde, particulièrement dans l'occident développé, quelque chose que nous pensons pouvoir continuer d'appeler *Corporatisme*: des «pactes sociaux» avec ou sans participation gouvernementale suivant les cas, qui mettent autour d'une même table de négociations, ceux qui disent représenter le capital et le travail.

L'objectif est toujours le même: que la lutte des classes soit définitivement surmontée par une sorte «d'harmonie» entre les classes. C'est pour cela que nous l'appelons le «nouveau corporatisme»...

Nous l'appelons «nouveau» parce que ce projet permanent, intrinsèque aux intérêts du capital et - ou - de l'état, se différencie des totalitarismes fascistes d'autrefois. Le corporatisme d'aujourd'hui s'habille de «démocratie». Les recours extrêmes au «Chef Suprême», le parti unique, l'état fort, la suppression de l'institution parlementaire sont caducs.

Pour le «nouveau corporatisme», non seulement le parlement ne gêne plus, mais il devient le facteur essentiel, le lieu dans lequel on se rencontre, on dialogue, on signe des pactes, sur le dos de la classe ouvrière, avec le concours de toutes les forces, du pouvoir et de l'opposition qui y siègent.

Il ne suffit plus de se contenter de crier des slogans comme «non au pacte de la Moncloa». Il nous faut savoir comprendre avec précision comment l'on nous prépare un nouveau pacte social. On commence à nous dire aujourd'hui, pour que nous nous fassions à cette idée, qu'un nouveau «pacte de la Moncloa» est à l'étude pour l'automne.

Mais on ne nous aura pas par surprise: dès aujourd'hui, «Solidaridad Obrera» entreprend une réflexion de fond, pour que dans les mois qui viennent nous ayons nous aussi une idée claire sur le nouveau pacte social, sur ce subtil guet-apens d'un nouveau type.

Au corporatisme caduc de la période de coercition va succéder très vite le nouveau corporatisme du consensus.

LE NÉO-CORPORATISME...

Nos camarades pourront lire avec profit l'éditorial de *«Solidaridad Obrera»* que nous publions ci-contre et qui tend à faire mentir le vieil adage *«vérité au-delà des Pyrénées, mensonge en deçà».*

Il est vrai qu'aujourd'hui les frontières nationales tendent de plus en plus à s'estomper sauf pour les staliniens, grand partisans comme chacun sait de *«l'indépendance nationale»* ce qui les conduit à vouloir *«construire et réparer français»* et probablement, comme M. Barre lui-même, vendre... chez nos voisins!

Nos camarades de la C.N.T. ont parfaitement raison de dénoncer la formule du «vieux corporatisme» utilisée outre-Pyrénées. Il est exact que le corporatisme reste le corporatisme, quels que soient par ailleurs les maquillages idéologiques derrière lesquels il tente de se dissimuler.

Mais il faut nous rendre à l'évidence. En France, l'opération menée par la hiérarchie catholique via la C.F.T.C. et la C.F.D.T. - maintenant relayée par le P.C.F. et la C.G.T., dans le cadre de la politique dite du compromis historique - proposant *«l'autogestion»* dans le cadre de la *«planification démocratique»* n'apparaît pas d'emblée pour ce qu'elle est: la tentative de remettre au goût du jour les institutions corporatistes fondées sur le *«bien commun»* et singulièrement discréditées par les expériences fascistes ou national-socialistes.

C'est pourquoi, il nous faut bien parler de *«néo-corporatisme»*.

En France, où la confusion a été portée à son maximum, l'opération a consisté à opposer, dans un premier temps, la participation à la vieille politique de la présence chère aux réformistes.

Et on a vu fleurir un vocabulaire auquel les réformistes eux-mêmes (qui ne sont pas partisans du corporatisme) se sont souvent laissés prendre.

A la négociation entre parties (politique de la convention collective) on a substitué la *«concertation»* entre *«partenaires sociaux».*

Ces changements de vocabulaire ne sont pas gratuits et tendent à gommer les antagonismes de classes au bénéfice d'un prétendu *«bien commun»*. Dans la pratique, cette théorie tend à substituer aux syndicats, que les travailleurs ont construit pour la défense de leurs intérêts de classes, des organismes de *«participation»*, tels les comités d'entreprises et aujourd'hui les *«conseils d'ateliers»* ou les *«conseils d'écoles»*.

II faut dire que la campagne anti-syndicale ou anti-école menée par certains groupes gauchistes s'inscrit très directement de cette tentative de réhabiliter le corporatisme en le parant des couleurs délavées de la *«démocratie économique».*

En France, pratiquement seuls, les anarcho-syndicalistes ont mené un combat sans faiblesse contre l'idéologie corporatiste sous toutes ses formes. Il est normal que les anarcho-syndicalistes espagnols, directement confrontés aux réalités de la lutte des classes se retrouvent avec nous pour faire la même analyse.

II faut cependant préciser que le corporatisme ne peut s'accommoder d'un fonctionnement normal du parlementarisme bourgeois.

II lui faut pour tenter de se développer le climat délétère du bonapartisme (qui vide l'action parlementaire de tout contenu) mais il ne peut s'imposer qu'au prix d'une remise en cause des libertés démocratiques garanties par la démocratie bourgeoise elle-même.

En ce sens, mais c'est un problème dont il nous faudra encore discuter, le combat ouvrier contre le corporatisme, c'est-à-dire pour son droit à l'existence rejoint le combat mené par ailleurs pour le maintien et le développement des libertés démocratiques.

Alexandre HÉBERT.

TUNISIE...

Dans leurs discours respectifs de rentrée G. Séguy et A. Bergeron ont fait état de la répression contre les syndicalistes tunisiens dont le jugement doit avoir lieu à Tunis, les tribunaux de Sousse et de Sfax s'étant déclarés *«incompétents»*.

Voici le communiqué de la Confédération C.G.T.-F.O.:

"La Confédération rappelle ses interventions auprès du Premier Ministre tunisien auquel elle s'est de nouveau adressée après l'inquiétante conclusion de la chambre criminelle de la Cour d'appel de Sousse.

Elle demande aux plus hautes autorités françaises, Président de la République et Premier Ministre, d'exercer le maximum de pression diplomatique.

L'image de marque mondiale d'une République africaine est ainsi en train de se déprécier; elle se confondra avec celle des pays de dictature si persiste une telle violation du droit national et international dans l'emprisonnement, le mauvais traitement et le risque des pires condamnations à l'égard de militants syndicalistes.

La Confédération FORCE OUVRIÈRE affirme, aux côtés de la Confédération Internationale des Syndicats Libres (C.I.S.L.) que les procès ont démontré publiquement que les accusations d'Habib Achour et de ses camarades reposaient sur des bases douteuses, très incertaines et en tout cas, insuffisantes.

C'est d'ailleurs ce qui ressort du témoignage d'éminents juristes et observateurs internationaux impartiaux dans le déroulement des procès et de l'instruction.

Aussi, la Confédération FORCE OUVRIÈRE demande une fois de plus la libération immédiate de tous les syndicalistes emprisonnés, et invite ses Fédérations à intensifier les actions qu'elles ont engagées dans ce sens avec leurs Secrétariats Professionnels Internationaux".

Paris, le 28 août 1978.

RENTRÉE SCOLAIRE: CONSEIL SYNDICAL DE LOIRE-ATLANTIQUE...

Résolution:

«Le conseil syndical du S.N.I.-P.E.G.C. de Loire-Atlantique, réuni le 20-9-78, prend acte des engagements de l'administration de payer, de nommer et de stagiariser les normaliens sortants à compter de la rentrée.

A cette occasion, le conseil syndical dénonce le refus d'application de la circulaire du 27-12-77 dite «circulaire de rentrée 78», qui prévoyait notamment le désserrement des effectifs de cours élémentaire première année jusqu'à 25 élèves ainsi que l'amélioration des critères d'attribution des décharges de directions.

Le conseil syndical souligne que la solution à cette situation se heurte à un blocage ministériel.

Le conseil syndical estime que ce problème national ne peut être résolu que par une action nationale.

Le conseil national du S.N.I.-P.E.G.C. de Loire-Atlantique demande au Bureau National de tout mettre en œuvre pour obtenir satisfaction et obliger le ministre Beullac à appliquer la circulaire de rentrée 1978 dans le but d'améliorer nos conditions de travail.

II demande en outre au Bureau National d'exiger que la part fixe perçue par les remplaçants sans poste soit portée à celle touchée par les travailleurs sans emploi: 90 % du salaire».

Rappelons qu'à l'assemblée générale de juin la section départementale du S.N.I. de Loire-Atlantique avait demandé au Bureau National une action nationale pour la rentrée, car les problèmes de classes surchargées et de normaliens sans postes fixes qui se posent dans la plupart des départements étaient dès lors prévus et connus.

Le Bureau National du S.N.I. a rejeté sur les départements la responsabilité d'organiser des «actions» diversifiées, tandis qu'A. Henry déclarait à Reims le 16 septembre:

«Nous sommes en période de négociations avec le ministre et nous ne déclencherons pas de grande offensive dans l'immédiat». La section de Loire-Atlantique, qui continue à se battre pour l'ouverture de postes dans les écoles où la grille Guichard n'est pas appliquée, a déjoué la tactique du Bureau National en repoussant une grève-alibi départementale et s'est opposée aux grèves répétitives par semaine, réclamées par la tendance U. et A.

La motion du conseil syndical situe correctement les responsabilités.

A LA LIBRE PENSÉE...

Nous publions ci-dessous la résolution défendue par notre camarade Hébert au Congrès National de la Libre Pensée. Ce texte a obtenu 68 voix contre 70 au texte «majoritaire».

RESOLUTION:

Le Congrès de la Libre Pensée, réuni à Coloniers, du 23 au 27 août 1978, confirme son attachement à la déclaration de principe de ses statuts.

En tant qu'organisation, la Libre Pensée est indépendante, non seulement des Eglises, mais aussi des Partis, groupe de Partis et des Etats; les Libres penseurs restant individuellement libres de participer par le truchement d'un syndicat, d'un parti ou de tous autres groupes ou organisations au processus de transformation sociale.

A un moment où le mot socialisme, lui-même, est utilisé à des fins diverses, la Libre Pensée affirme sa détermination de continuer à combattre, quelles que soient les évolutions politiques ou sociales, les forces, institutions et idéologies qui tendent à amoindrir, asservir ou pervertir les individus.

Le Congrès dénonce comme une mystification la prétendue «évolution» de la hiérarchie catholique qui constitue une nouvelle tentative aussi habile que perfide de maintenir et développer sa domination sur les esprits.

Enfin, le Congrès réaffirme solennellement son attachement à la laïcité de l'Etat et de l'Ecole.

La Libre Pensée combattra sans faiblesse tous ceux qui, au nom du «compromis historique érigé en système, ou pour tout autre raison accepteraient une remise en cause totale ou partielle de la laïcité de l'Etat et de l'Ecole.

COMITÉ FÉDÉRAL DE L'U.A.S.

COMMUNIQUÉ:

Le Comité Fédéral de l'U.A.S., réuni les 2 et 3 septembre, à Nantes, a discuté du contenu d'un article publié en leader par le camarade Ricard dans «Le Monde Libertaire».

Le Comité Fédéral constate que les thèses défendues par le camarade Ricard sont en contradiction avec celles qui fondent l'accord des militants anarcho-syndicalistes regroupés à l'U.A.S.

Le Comité Fédéral regrette que le camarade Ricard, dûment convoqué, n'ait pas cru devoir participer à la réunion du Comité Fédéral.

En conséquence, le Comité Fédéral prend acte que le camarade Ricard s'est délibérément mis en dehors de l'U.A.S.

ACCORD S. N. I. - F. C. P. E.: CONTRE L'ÉCOLE LAÏQUE ET LES INSTITUTEURS...

Dans une déclaration commune publiée par la presse du 13 et *«l'Ecole Libératrice»* du 15 septembre, la F.C.P.E. et le S.N.I. précisent leurs objectifs:

«Coéducateurs naturels de l'enfant à son service, ils ont sans cesse cherché à tisser des liens plus étroits entre tous ceux qui le préparent à sa responsabilité d'homme et répondent par une éducation globale aux besoins de sa vie physiologique, éducative, affective et culturelle...

Ensemble ils ont proposé la nationalisation de l'enseignement par la mise en place d'organismes où siégeraient, à égalité, les représentants de l'administration, des personnels et des usagers ayant le pouvoir de délibérer sur les finalités, buts, voies et moyens d'une école pour la jeunesse de notre temps».

Et le texte poursuit sous l'intertitre *«La situation d'aujourd'hui»:*

«La récente réforme du système éducatif a créé des conditions nouvelles modifiant le fonctionnement des écoles et des collèges et les relations entre enseignants et parents.

Après une année de fonctionnement, l'expérience des conseils d'école confirme bien, comme l'avaient dénoncé la F.C.P.E. et le S.N.I.-P.E.G.C., la volonté de M. Haby de compromettre en réalité la collaboration nécessaire entre parents et enseignants,

- en privilégiant des structures purement administratives sans moyens et sans pouvoirs,

- en cherchant à faire s'opposer comité des parents et conseil des maîtres au sein du conseil d'école qui les réunit artificiellement, mettant ainsi en péril les relations de confiante collaboration parents-maîtres, qui

s'étaient développées dans la plupart des écoles grâce à la concertation entre instituteurs et conseils de parents d'élèves...

C'est pourquoi la F.C.P.E. et le S.N.I.-P.E.G.C. avaient décidé de faire éclater le cadre étriqué dans lequel on voulait les enfermer, d'élargir à d'autres partenaires les structures nouvelles imposées et d'utiliser celles-ci comme un moyen d'action, une arme pour leur combat commun...

Les parents doivent pouvoir assumer la part importante qui leur revient dans l'éducation de leurs enfants, y compris en étant associés à la recherche des finalités et moyens de l'éducation, à la définition de projets avec leurs objectifs, le suivi de leur réalisation, l'analyse du bilan et des mesures à mettre en œuvre pour l'améliorer encore».

La déclaration commune précise à ce sujet:

«La F.C.P.E. et le S.N.I.-P.E.G.C. appellent leurs adhérents aux niveaux local et départemental:

- à multiplier des les écoles, en début d'année scolaire, les réunions d'information au cours desquelles les maîtres expliquent aux parents des élèves de leur classe la façon dont ils aborderont le programme, la méthode utilisée et précisent l'aide que les parents pourront leur apporter à la maison et dans le cadre des activités d'éveil...

- à préparer ensemble les réunions du conseil d'école».

Le S.N.I. et le F.C.P.E. peuvent ensuite assurer hypocritement:

«Les parents s'interdiront d'intervenir dans tout ce qui relève de la fonction spécifique et de la responsabilité propre de chacun des membres de l'équipe pédagogique».

Quand on sait que l'inspecteur participe de droit au conseil d'école: les parents contrôlent, l'inspecteur sanctionne (en attendant que les parents fassent les deux à la fois, dans l'optique de l'autogestion supplantant la gestion tripartite).

Le texte S.N.I.-F.C.P.E. aborde ainsi le problème de gestion:

«Dans cette perspective, dans celle de transformation progressive des conseils d'école en conseils de gestion tripartite....

Ils s'engagent, dans l'immédiat, à revendiquer d'un commun accord, auprès du Ministre et du Secrétaire d'Etat, la participation des représentants des parents à l'élaboration de la carte scolaire, aux propositions d'ouverture et de fermeture de classe, d'école ou de section d'établissement...».

Et ce que le texte ne dit pas est le projet G. Georges-Cornec-Beullac d'instituer des conseils de gestion départementaux qui videraient de leur substance les comités paritaires, vieille conquête syndicale, où le syndicat assume la défense des instituteurs.

LES PARENTS DANS L'ECOLE...

«Qui peut nier sérieusement que l'école laïque n'a pas puissamment permis l'émancipation de millions de citoyens? Et même si - comme certains le prétendent - elle fut créée pour répondre aux besoins du grand capitalisme naissant, il n'empêche que son action et le développement de l'instruction ont largement dépassé les limites et les containements qu'une société aurait voulu imposer».

André OULIAC («Ecole Libératrice» 14-1-72.)

Ils ont acquis droit de cité. Ils ont leurs associations et leurs revues, leurs congrès et leurs ambitions. Et comme ils se définissent par le fait d'avoir procréé c'est vers l'école que se tournent leurs ambitions. Voilà pourquoi un régional d'information ouvrait ses colonnes, en juillet, sous le titre *«Les parents dans l'école»*, aux représentants des grandes organisations de parents d'élèves et de la F.E N.

Quels parents?

Il eût semblé normal, du moins de la part du secrétaire de la F.E.N., qu'on commence par analyser la nature de cette entité qu'on appelle *«les Parents»*. Sans nier l'intérêt des aspects physiologiques et sociologiques c'est surtout du point de vue politique (au sens large du terme) que nous aurions aimé, en tant que syndicalistes, voir appréhender ce problème de la participation des Parents à la gestion de l'école dans le contexte d'une société divisée en classes.

Il apparaît d'emblée que les Parents ne constituent pas une classe sociale: dans un pays où l'école est obligatoire, ils représentent la quasi-totalité de la population de 20 à 50 ans. C'est-à-dire des individus aux intérêts aussi divers et contradictoires que le sont ceux des habitants de la France. Les gens qui envoient

leurs enfants à l'école n'ont pas plus de mérite que ceux qui achètent leur pain chez le boulanger ou font la queue au bureau de poste. Ce sont les mêmes, ils ont droit aux mêmes égards, et tous ces braves Parents qui parlent tant aujourd'hui de *«désacraliser l'école»* devraient être les premiers à rejeter l'auréole mystificatrice dont on pare l'entité abstraite *«Parents d'élèves»*.

Il n'en reste pas moins que la plupart d'entre eux accordent suffisamment d'importance aux résultats scolaires de leur enfant pour éprouver la nécessité de contacter l'instituteur quand le besoin s'en fait sentir. Non seulement cette faculté leur a toujours été offerte, mais bien souvent, c'est le professeur ou l'instituteur qui sollicite la rencontre avec les parents de son élève. Ce genre de rapports parents-enseignants, aussi traditionnels que l'école elle-même, et qui dans l'immense majorité des cas se sont avérés corrects et fructueux, ne saurait être confondu avec ce que réclament aujourd'hui les personnalités qui s'exprimaient sous la rubrique *«Les Parents dans l'Ecole».*

Certes tout le monde a le droit de s'intéresser à la pédagogie, c'est un thème passionnant, surtout quand on le détache des servitudes de l'application pratique. De même les instituteurs, confinés tout le jour dans un milieu enfantin, ont-ils pu souhaiter rencontrer le soir des adultes du village pour sortir de leur isolement. Les pionniers du syndicalisme enseignant ont souvent exprimé leur satisfaction de retrouver, dans les Bourses du Travail de l'ancienne C.G.T., les pères des enfants qu'ils avaient instruits dans la journée.

Mais là encore n'est pas la question posée aujourd'hui, car il ne serait venu à l'idée d'aucun de ces camarades ouvriers ou paysans d'exiger que l'instituteur rende compte publiquement de la manière dont il enseigne la grammaire ou les mathématiques.

Il est vrai qu'on ne met plus forcément la même chose sous le mot Ecole et qu'il convient de rechercher quelles sont les conceptions de ceux qui prônent *«Les Parents dans l'Ecole».*

Quelle école?

Il y a un siècle, dès qu'ils se furent organisés en classe, les travailleurs ont revendiqué le droit à l'instruction, et à un enseignement dégagé du carcan clérical. C'est pourquoi les communards de 1871 instituèrent par décret l'école laïque et gratuite qui périt avec eux sur les barricades.

D'autre part il était impérieux pour la bourgeoisie et le capitalisme naissant d'asseoir sur une école publique les bases de sa révolution encore contestée par une Eglise monarchiste. L'obligation scolaire et l'école officielle de J. Ferry naquit, dix ans après la Commune, de ce compromis entre les besoins de la bourgeoisie et les aspirations des travailleurs. Compromis fragile que deux facteurs devaient remettre en cause progressivement: d'abord le Ralliement de l'Eglise à l'issue de la 1ère guerre mondiale, rejetant la bourgeoisie dans les bras de son alliée historique; ensuite la mise en route d'un processus de démocratisation de l'enseignement qui, à partir de l'initiative de J. Ferry, pouvait aboutir à la promotion d'ouvriers bacheliers, ce que ne saurait supporter aucun régime capitaliste.

Même si cela n'a rien changé dans les faits immédiats, la décision prise par Pétain de transformer *«le ministère de l'Instruction Publique»* en celui de *«L'Education Nationale»* signifie clairement l'intention de réintroduire l'idéologie à l'Ecole au détriment de l'instruction.

On ne peut opposer systématiquement instruction et éducation, non seulement parce que la vie du groupe d'enfants constituant une classe scolaire implique le respect de certaines règles morales, d'un certain concensus, mais aussi parce que l'acte de s'instruire développe implicitement le goût de l'effort, de l'acte volontaire réfléchi, de la pensée rationnelle qui permet l'exercice de l'esprit critique. Quelle que soit la part de l'illusion et des échecs, ce type d'école, dont la fonction était d'instruire, avait pour maîtres-mots : *«l'épanouissement de l'individu - le développement de l'esprit critique - le gouvernement de soi par soi-même».*

On ne peut se contenter de supputer le réalisme de ces ambitions si l'on compare avec les slogans qui, depuis 1968, veulent définir la future école rénovée comme *«l'Ecole de la participation, l'école de la responsabilité»*. Nul besoin de philosopher pour reconnaître dans ces formules le sous-produit *«laïcisé»* de l'idéologie chrétienne communautaire.

On ne voit guère de différences à ce sujet entre Haby qui disait:

«Après J. Ferry, après Jaurès (sic), après tous mes prédécesseurs, j'affirme que notre enseignement doit être pleinement laïque, dans la définition la plus large du terme, laquelle aujourd'hui déborde singulièrement le plan confessionnel. Ce qui ne veut pas dire qu'il faut réduire l'Enseignement à une simple distribution de connaissances, assimilées ainsi à des objets de consommation délivrés en quelque sorte sans mode d'emploi». (Assemblée Nationale le 5-11-74).

«Le collège ou le lycée devrait être le lieu où se ferait l'apprentissage de la vie démocratique en y

instituant des structures d'organisation fondées sur le grand principe de la participation». (Assemblée Nationale le 17-6-75).

Beullac inaugurant la quinzaine de l'Ecole publique:
«L'école doit aller au-delà de la seule acquisition des connaissances... Sa mission est de donner à chacun toutes ses chances pour qu'il tienne sa place en tant qu'homme responsable, dans un monde difficile...» (20-4-78).

Lagarde qui écrit dans Ouest-France: *«Nous avons toujours exprimé l'insuffisance éducative de ce Ministère, qui est encore celui de l'instruction publique et nous nous attachons, à travers la réforme entreprise, à développer l'aspect éducatif de l'école...»* (6-7-78),
et Belbenoit qui affirme dans *l'Ecole Libératrice*: *«Le sentiment s'en répand; il explique "ce mouvement de fond pour un accroissement de la responsabilité et de la participation des citoyens, un développement de la vie assosiative et des communautés de base", comme l'évolution de la demande sociale faite à l'école, non plus seulement d'une INSTRUCTION, sur laquelle la République a jadis fondé des espoirs légitimes, mais à l'expérience excessifs, ni d'une FORMATION à finalité utilitaire, la polarisation sur l'emploi s'avérant illusoire ou mystificatrice, mais d'une EDUCATION INTEGRALE dont famille, église ou cité ne peuvent plus faire leur affaire - et qui répond en dernière analyse à ce que j'appelle formation de citoyens»* (10 et 17-3-78). Nous voilà loin de la visite de parents qui viennent s'enquérir des résultats scolaires de leur enfant sous le préau d'école. Et si certains parents discernent mal ce qu'on attend d'eux dans les Conseils d'Ecole, d'autres habitants du quartier, missionnaires de *«la vie associative et des communautés de base»*, ne manqueront pas d'apporter leur participation consciente à ce qu'André Henry lui-même appelle déjà *«Les communautés éducatives»* dans la tribune libre sur *«Les Parents dans l'Ecole»* **(1)**. Beaucoup d'entre eux se retrouvent dans les *Associations Syndicales des Familles (A.S.F.)* qui participent aux congrès de la J.O.C., qui se réclament de la gauche, et sont entrées en force à la Fédération Cornec.

L'équipe éducative:

Il y a une continuité dans l'offensive contre l'école (l'école de l'instruction) depuis l'octroi de fonds publics aux écoles privées, la dégradation des conditions de travail dans l'enseignement public, et le début de mutation en communauté éducative inscrit dans la *«rénovation pédagogique»* d'après 1968 **(2)**.

Mais là où Pétain avait échoué malgré le changement de titre d'un ministère et son *«Maréchal nous voilà»*, la bourgeoisie actuelle met en œuvre un plan concerté de mise en tutelle des enseignants par une réforme structurelle engagée l'an dernier avec l'installation des Comités de Parents et des Conseils d'Ecole.

Or il est apparu que le Conseil d'Ecole était à la fois trop et trop peu. C'était trop pour ne pas susciter la résistance des enseignants qui y virent bien la remise en cause de la laïcité de l'école et de leur propre statut, malgré l'appui apporté par la F.E.N. et tous les partis de gauche à la mise en place de ces Conseils. C'était trop peu, au goût des groupes de pression *«éducatifs»*, pour leur donner une prise suffisante sur les enseignants, ainsi que l'explique la C.F.D.T. dans son communiqué national du 30-11-77:
«On sait que ces comités de parents ont pour seul rôle de siéger dans les conseils d'écoles avec les conseils de maîtres sur convocation du directeur, c'est une des applications nouvelles de la réforme Haby.
... La C.F.D.T. ne nourrit aucune illusion sur les objectifs qui ont conduit Haby à proposer les comités de parents ni sur la réalité du pouvoir, à peine consultatif qui leur est donné.
Elle constate cependant: - que cette structure, si insuffisante qu'elle soit, est un moyen de rencontres. La C.F.D.T. pense que l'école ne doit pas être un champ clos et une chasse gardée des enseignants, mais qu'au contraire elle doit associer étroitement les parents d'élèves, les organisations représentant les travailleurs, les associations familiales populaires, dans un dialogue collectif permanent».

Les grandes entreprises exigent parfois temps et souplesse: *«celle de J. Ferry a demandé des années, pourquoi voulez-vous aller plus vite?»* commentait Beullac au lendemain de son investiture. C'est alors qu'apparaît simultanément à la F.E.N. (plus précisément au S.N.I.) et à la Fédération Cornec la *«revendication»* de l'Equipe éducative.

Dans sa résolution générale le congrès de la F.C.P.E., qui se déroulait en mai dernier, entend: *«voir reconnaître aux parents le droit à une PARTICIPATION véritable au sein de L'EQUIPE EDUCATIVE, tout comme il exige que soit clairement reconnu aux délégués élus le droit de PARTICIPER à la vie et à la gestion de l'école sur leur temps de travail et sans perte de salaire, première étape vers le statut du délégué-parents»* **(3)**, considérant que l'Ecole *«ne saurait être un monde clos, jalousement préservé»*.

(1) *«Ouest-France»* du 8-7-78.

(2) Voir *«L'Imposture Pédagogique»* dans *«Ouest-Syndicaliste»* n°50, janvier 1971.

(3) Curieusement votée par les camarades de l'O.C.I. présents au Congrès.

Et le complément au rapport d'activité développe: *«Le problème si souvent évoqué des conseils d'école, des conseils de classe, du jour et de l'heure de leurs réunions, sachons le reconnaître, en masque d'autres. Celui de la reconnaissance du droit des parents à participer à la vie des établissements, donc à être partie prenante dans des décisions qui, jusqu'ici, relevaient des seuls enseignants. Partager des décisions que jusqu'alors ils assumaient seuls et dont dépendent LEURS HABITUDES ET LEUR TRAVAIL JOURNALIER nest pas, nous le concevons, sans faire question et provoquer des réactions chez les instituteurs et les professeurs. Mais si l'on veut vraiment vivre la gestion tripartite, il faut accepter de partager ses propres pouvoirs de décision. Si l'on veut donner corps à l'équipe éducative, il faut accepter que les décisions à prendre et les responsabilités à partager soient prises en équipe, sinon participation, cogestion, équipe éducative seraient vidées de leur sens».*

Quelques jours plus tard se tenait une session d'étude du S.N.I. sur le thème de *l'Equipe éducative*, dont les conclusions, entérinées par le Bureau National du 8 juin, comportent:

«Le S.N.I.-P.E.G.C. estime que le développement des équipes éducatives est susceptible de contribuer à une meilleure adaptation de l'intervention pédagogique aux cas réels et d'apporter une nouvelle dimension de l'éducation offrant la possibilité d'éveiller toutes les potentialités de l'enfant afin de lui permettre de devenir un citoyen conscient et responsable».

Et puisqu'il était fait référence, dans l'exposé introductif de cette session, au rapport de Belbenoit publié dons *«L'Ecole Libératrice»* (n° 22 et 23) sous le titre *«Des équipes éducatives, pour que se forment des citoyens»,* reportons-nous à celui-ci: *«On n'est ni ne devient citoyen dans l'abstrait: le citoyen qui nous concerne est celui d'une France en difficile évolution vers la société transindustrielle».*

Ce qui signifie sans doute: un capitalisme délabré à la recherche de solutions corporatistes moyen-âgeuses. Mais l'auteur est plus précis dans ses conclusions qui nous ramènent à nos moutons: *«Cet examen devra naturellement prendre en compte les relations nouvelles de l'établissement avec son environnement, son autonomie accrue par rapport à la hiérarchie, son ouverture corrélative sur la cité»*. De ce point de vue le *«CONSEIL D'ÉCOLE»* (fonctionnant dans l'esprit de la circulaire du 27-5-69) devrait devenir un organe régulateur essentiel des relations entre l'école et la communauté qu'elle dessert... Sans doute sommes-nous loin d'avoir tiré parti de toutes les possibilités existantes, à commencer par les conseils d'école et par la machinerie de l'E.D.R.A.P. **(4)**...».

Jolies perspectives pour les enfants des travailleurs que ce *«citoyen participateur et responsable»* adopté comme modèle par le S.N.I.! Jolies perspectives pour les enseignants dont toutes les *«tendances»* représentées au Bureau National du S.N.I. approuvent les thèses de Belbenoit!

Heureusement des voix s'élèvent dans un clair langage syndical pour dénoncer cette nouvelle offensive, ainsi qu'en témoigne le rapport présenté par la section S.N.I. de Loire-Atlantique à la session d'étude sur l'Equipe éducative:

«Le statut de l'enseignement laïque, statut des fonctionnaires, le met à l'abri des groupes de pression et toute l'histoire du syndicalisme enseignant est là pour montrer le combat qu'il a fallu mener pour arracher les garanties statutaires des enseignants et arrêter la main-mise des notables du clergé, du pouvoir politique sur l'Ecole et ses maîtres...

Ce sont effectivement les prérogatives statutaires des instituteurs laïques qui sont aujourd'hui remises en cause car ce statut des enseignants laïques est un rempart qu'il faut abattre si l'on veut détruire l'Ecole Laïque.

C'est pourquoi, nous condamnons les Comités de Parents, les Conseils d'Ecoles».

Et le rapport prend position face aux projets de participation à la gestion tripartite de l'Education Nationale:

«Mais si le danger existe de voir les commissions paritaires remplacées par des «EDRAP», il est peut-être encore plus facile de transformer ces commissions en «EDRAP» où les «représentants» du personnel ne seront plus là pour défendre les intérêts des instituteurs, mais pour gérer ou cogérer l'institution. Quel sera le recours pour les enseignants? Les «intérêts généraux» ne correspondant pas forcément à leurs intérêts particuliers.

Nous posons donc la question: doit-il y avoir une gestion de l'école qui soit différente de celle des autres services publics?

Or, il faut bien dire que toutes les différentes réformes proposées vont à rencontre de ce que nous souhaitons».

La partie n'est pas terminée. Comme le dit Beullac: il faudra des années. Mais les orientations prises par la F.E.N., dans l'unité des tendances U.et A. et U.I.D., ne manquent pas d'effrayer. Il est temps que s'organise la résistance contre le Conseil d'Ecole et l'Equipe éducative autour des positions le plus clairement exprimées, à notre connaissance, par la section de Loire-Atlantique.

(4) *Equipes Départementales de Recherche et d'Action Pédagogique.*

L'enjeu est d'importance et ne concerne pas les seuls enseignants. La transformation de l'Ecole en *«Communauté éducative»* représenterait une première victoire des autogestionnaires, théoriciens de la participation à la gestion en système capitaliste, dont l'objectif est de désorganiser la classe ouvrière en verrouillant les travailleurs dans des structures néo-corporatistes.

La transformation de l'Ecole en *«Communauté éducative»* aurait enfin pour conséquence de donner satisfaction à Ceyrac qui déclarait en congrès du patronat: *«Renoncer à la formation des hommes, c'est renoncer à les diriger» (La Croix* du 23-10-70).

Ce n'est pas pour soumettre leurs enfants à la catéchèse de *«la participation»* et de *«la vie associative»*, ce n'est pas en vue de *«la formation du citoyen»* dont rêvent Ceyrac et Belbenoit que les travailleurs réclamaient l'Ecole, il y a cent ans. Ce que, dans la lutte pour leur émancipation, ils revendiquaient à la classe dirigeante et à son Etat, c'était exactement le contraire:

Serge MAHE.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ RÉGIONAL DE CATALOGNE DE LA C.N.T.: *365 JOURS DE «DÉMOCRATIE»...*

La crise institutionnelle ouverte après la mort du dictateur, et la vague de grèves et de mouvements populaires depuis janvier 1976 jusqu'aux événements de Vitoria, débouchèrent sur la chute du premier gouvernement de la monarchie. Le grand capital comprit que pour assurer son hégémonie, il devait liquider définitivement les formes fascistes de domination et les remplacer par l'état parlementaire et de collaboration de classes. Suarez fut chargé par le monarque de mener à bien cette mission pour laquelle il démontra une grande habilité politique.

L'opération débuta par la farce du référendum qui devait légitimer les nouveaux changements politiques, face à la droite franquiste, à l'armée et à la bureaucratie du Mouvement National.

L'opposition de droite neutralisée, il était indispensable d'intégrer dans l'appareil étatique, le vaste éventail de l'opposition politique disposée à entrer dans le jeu parlementaire.

On évitait ainsi le danger d'ouverture d'un processus, par lequel le peuple, et en particulier la classe ouvrière, déciderait par sa présence dans la rue, de balayer tout l'appareil du régime franquiste, conquérant ainsi des positions de force face au patronat et à l'état. Le Portugal était le *fantasm*e qui empêchait de dormir patrons et politiciens du régime.

Les élections du 15 juin sanctionnèrent le *«compromis historique»* de la gauche avec le pouvoir politique du grand capital qui s'assurait ainsi le contrôle du processus démocratique. Le renoncement du réformisme à la rupture démocratique, défendue avec tant d'ardeur un an et demi auparavant, garantissait que la démocratisation de l'appareil du pouvoir se produirait sans grand remous pour la bourgeoisie. Les partis de gauche se chargèrent de déplacer le terrain de la lutte des classes de la rue et des usines vers le parlement dans lequel, en bonne logique après quarante années de franquisme, la droite conservait la majorité.

La *«Gauche»* neutralisée au parlement, les inquiétudes nationalistes de la petite et moyenne bourgeoisie catalane satisfaite par la réinstauration de la *«généralité»* (en réalité par la mise en place d'un super gouverneur, le président, et d'un drapeau) et par la supercherie de la pré-autonomie, la seconde phase de l'opération était la signature du *Pacte Social*, nécessité inéludable pour la bourgeoisie afin de tenter de sortir du chaos économique hérité du franquisme (duquel elle avait obtenu de larges bénéfices) et de moderniser la structure économique pour la rendre compétitive avec les autres pays d'Europe.

Le Pacte de la Moncloa compromit toutes les forces politiques parlementaires pour une solution à la crise économique fondée sur la reconnaissance de l'hégémonie de la bourgeoisie et sur l'abandon par la gauche de toute volonté de transformation sociale. La classe ouvrière était de nouveau condamnée à payer la crise, en échange pour certains partis d'avoir quelques postes assurés dans le nouvel état. La reconstitution de l'économie nationale, qui est toujours l'économie de la bourgeoisie, est demeurée la règle commune du jeu.

La mise en place de taux plafonds rigides des salaires, doit éviter que la lutte ouvrière rompe les limites du consensus parlementaire et que la classe ouvrière utilise la crise comme levier pour avancer vers une transformation révolutionnaire de la société.

La politique d'austérité (blocage des salaires, restructuration d'entreprise, chômage) ne peut se mener à bien qu'avec une classe ouvrière docile, disposée à sacrifier ses intérêts pour la consolidation du nouvel état de collaboration de classes.

Les élections syndicales, destinées à détruire tout germe d'organisation de classe dans les entreprises et à renforcer les syndicats *«courroies de transmissions»* des partis politiques, sont la troisième phase de l'opération Suarez.

Le projet de loi sur *«l'action syndicale»* sanctionnera l'hégémonie de la bourgeoisie dans le circuit de la production niant aux travailleurs le droit de s'organiser en dehors de l'ingérence étatique. Les syndicats seront relégués au rôle d'assesseurs juridiques dans l'entreprise et en organes de contrôle et de répression dans les actions des branches industrielles, ainsi que nous venons de le constater dans les récentes négociations pour les conventions collectives.

D'instrument d'émancipation, le syndicalisme se transforme en rouage de la planification des coûts et investissements de la bourgeoisie, en attendant que dans l'avenir on planifie y compris les jours de grèves.

Le congrès des *«Commissions Ouvrières»* de Catalogne a décidé de boycotter les grèves illimitées. Cela signifie qu'à partir de maintenant, la bourgeoisie sait que les grèves de une heure ou d'un jour, sont de simples exercices tactiques, qui n'affecteront en rien la bourse des capitalistes.

Le sommet de la manœuvre sera la Constitution et les élections municipales. La Constitution sera approuvée sans difficultés majeures parce que le consensus, pièce maîtresse du nouveau parlementarisme espagnol, a parfaitement fonctionné. De vieilles querelles et tout un ensemble de programmes se sont évanouis dans les couloirs de l'assemblée. C'est ainsi que nous voyons les communistes convertis en ardents défenseurs de la monarchie, institution qui symbolise par excellence tous les privilèges. Quant à la forme de l'état, monarchique ou républicain, fédéral ou unitaire, laïque ou confessionnel, tout a disparu devant la dynamique du consensus.

Les *«démocrates de toujours»* assisteront impassibles, au spectacle de l'approbation tranquille d'un texte constitutionnel, approuvé dans ses plus petits détails, par anticipation, en dehors du parlement.

Un texte constitutionnel qui, par beaucoup de ses aspects, sera le plus réactionnaire d'Europe, et qui prévoit dans son article 8, rien de moins que le coup d'état constitutionalisé.

A partir de là, nous serons homologués pour pénétrer sans problème dans l'Europe démocratique des monopoles.

Les 365 jours de *«Démocratie»* ont rempli leurs objectifs: consolider le nouveau pouvoir bourgeois, ce qui était possible uniquement grâce aux abandons et à la collaboration d'une fraction importante des forces ouvrières et populaires.

Une période difficile s'ouvre pour la classe ouvrière, car la bourgeoisie espagnole, avec le soutien des partis politiques de gauche et leurs appendices dans le mouvement ouvrier a réussi à changer le régime sans perdre une seule de ses positions.

Mais, face à la crise (qui n'est pas circonscrite à l'Espagne, qui est internationale) il reste, que rompre le pacte de la Moncloa, organiser un syndicalisme de classe, indépendant de l'état et des partis politiques, et qui livre bataille sur tous les terrains, social, politique, est la seule possibilité de changer le rapport des forces.

Barcelone, le 15-6-1978.

NOUVELLE BRÈVE: DE PAPES EN PAPES...

En cette saison les papes tombent comme les feuilles. Certains esprits soupçonneux (et sacrilèges) auraient même demandé une autopsie.

Le conclave avait pourtant choisi un Mgr Luciani qui savait amuser les foules. Après Paul VI elles en avaient bien besoin.

Mais Luciani, sérieux comme un pape, prenait pour totem un nom qui fait référence à la fois à Jean XXIII

et à Paul VI, soulignant la parfaite continuité de l'Eglise à laquelle les apparences des papes, rondes ou pointues, ne sauraient porter atteinte.

Ainsi en témoigne, dans son premier message du 27 août, cette homélie, concernant le développement industriel et les structures de production, que ne démentiraient ni Mansholt, ni les idéologues du *Club de Rome: «C'est cela que le monde attend aujourd'hui: il sait bien que la sublime perfection qu'il a rejoint, grâce à ses recherches et ses techniques - et dans laquelle il est certes juste de reconnaître l'accomplissement du premier commandement de Dieu: «Emplissez la terre et soumettez-là» - a atteint une ligne de faîte au-delà de laquelle on trouve le vertige et l'abîme et la tentation de se substituer à Dieu au moyen d'une décision autonome qui fait abstraction des lois morales, et mène l'homme moderne au risque de réduire la terre à un désert, la personne à un automate, la communauté fraternelle à une collectivisation planifiée...».*

Tant pis pour ceux qui n'ont pas encore profité des biens de la terre, leur bonheur n'est pas de ce monde.

Tout ceci n'empêchait pas le quotidien du P.C.I., l'Unita, de consacrer près de deux pages à Jean-Paul 1er, et sa fédération de Venise de lui envoyer ce télégramme dans le style particulier à la pratique du *«compromis historique»*: *«Notre plus vive satisfaction pour votre élection à une charge aussi élevée, avec la conviction que votre mission sera consacrée à la fraternité entre tous les hommes».*

Un mois plus tard c'est *«au nom du parti socialiste»* que Mitterand salue la mémoire du pape. Et G. Séguy adresse ses condoléances émues à Mgr Etchegaray.

Ces considérations sur le règne éphémère de Jean-Paul 1er ne sauraient nous faire oublier son prédécesseur. La haute figure du défunt Paul VI restera dans l'Histoire, celle de l'auteur *«d'Humanae vitae»* qui interdit l'usage de la pilule aux dames de la chrétienté.

Dans le «Monde» du 26 août le sociologue E. Poulat rappelle furtivement à son sujet *«c'est au côté de Pie XII que s'est préparé Montini, le futur Paul VI».*

En ce temps-là, comme on dit dans les évangiles, Mgr Montini était sous-secrétaire d'Etat au Vatican et Pie XII, dont on connaît les sympathies pour les régimes fascistes, s'exprimait crûment en ces termes rapportés par le chef des services de sécurité du Reich dans un document qu'il transmettait à Ribbentrop le 16-12-1943:

«Il (Pie XII) *déclara textuellement: Nous constatons avec beaucoup d'inquiétude que l'influence franc-maçonne se renforce constamment dans l'organisation nouvelle des choses en Italie du Sud* ***(5)*** *et que le communisme croît en influence dans toute l'Italie et même à Rome. Des informations réellement menaçantes nous sont parvenues du Sud, mais aussi des villes industrielles du Nord de l'Italie (Bologne, Milan, Turin et Gênes). Nous craignons le pire au cas où l'Allemagne se verrait obligée d'évacuer ces régions».*

Ce document figure dans le livre de Paul Friedlander *«Pie XII et le IIIème Reich»* avec de nombreux autres dont cette dépêche adressée à Berlin le 3-8-1943 par Weizsacker, ambassadeur d'Allemagne au Vatican, qui se réfère à une lettre confidentielle de Mgr Montini:

«Il n'y a aucun doute que la lettre du sous-secrétaire d'Etat Montini exprime certaines opinions qui ont cours au Vatican. Au Vatican, on considère la situation de l'Italie comme très menacée. On ne croit plus à une victoire de l'Italie ou de l'Axe. Que l'Italie «sorte bien de la guerre» est conforme au désir du Vatican.

On a effectivement les plus sérieuses inquiétudes concernant le bolchevisme. La pape a averti des dangers que celui-ci représentait, au cours de l'allocution qu'il a adressée aux travailleurs italiens le 13 juin de cette année. Le texte de l'allocution fut distribué par l'Eglise sous forme de tracts dans les usines gagnées par le communisme. Je désire également rappeler les avertissements antérieurs de l'archevêque de Milan, Mgr Schuster.

J'apprends que le Vatican détient un matériel documentaire considérable au sujet de l'essor récent de la propagande communiste dans toutes les couches de la population, même parmi les soldats; cette propagande vise à une prise du pouvoir par le prolétariat».

Ces éléments, que beaucoup connaissent et dont personne ne parle, auraient pu tempérer les louanges à la mémoire de cet indicateur miraculeusement échappé aux épurations patriotiques de la Libération.

Loin s'en faut, qu'on en juge par cette déclaration qui, parmi tant d'autres, a salué la dépouille de Paul VI: *«Les circonstances, sur le plan de la vie de l'Eglise, le concile, les grandes missions remplies sur la surface de la planète, le trouble dans l'Eglise, les questions qui se posent pour les générations montantes à la fin de ce siècle, tout cela, à quoi il faut ajouter la haute figure du pape qui vient de mourir, signifie une époque qui paraîtra significative pour les générations futures».* (F. Mitterrand, sur Europe 1, le 8-8-1978).

(5) Le pape fait allusion au gouvernement installé au sud de l'Italie, libéré par les Alliés.

Et, en toute impartialité, celle-ci de G. Marchais:
«Le pape Paul VI restera dans la mémoire des hommes comme un défenseur ardent de la paix et de la détente, des droits de l'homme et du respect des peuples. Dans cette action pour l'homme, les communistes français reconnaissent un grand nombre de leurs aspirations». (L'Humanité, 8-8-1978).

On avait beau savoir que les grands hommes de la gauche n'étaient pas dégoûtés...

NE PAS SE TROMPER D'ADVERSAIRE...

«Quand il s'agit de la vérité il nous importe peu de qui elle nous vienne. Ne jugeons pas des hommes par leurs opinions: jugeons des hommes par leur conduite et de leurs opinions par leur conformité avec l'expérience».
Thiry d'HOLBACH ***(6)***.

Même si un anarchiste ne doit jamais craindre de se trouver à contre-courant, il est toujours agréable de ne pas se sentir seuls engagés dans une voie: depuis quelques mois *«La Révolution Prolétarienne»* a ouvert une chronique anticléricale.

Cependant certaines précisions, apportées par l'article ouvrant la série, demandent réflexion et discussion. Le Camarade Moreau veut s'efforcer de ne pas se tromper d'adversaire **(2)**. C'est une préoccupation nécessaire, mais qu'il a illustrée d'un exemple - à notre sens - mal choisi: *«Le chrétien Lamennais combattant pour le peuple est un laïque tandis que l'agnostique M. Thiers, fusilleur des Communards, est un clérical de la pire espèce. Ce sont les héritiers du dernier que sans relâche nous combattrons»* **(7)**.

Ce n'est pas à propos de Thiers que nous désapprouvons Moreau, vous vous en doutez. Mais nous refusons d'accepter son raccourci complaisant à l'égard de Lamennais. Ne pratiquant pas la dialectique hégéliano-marxiste nous distinguons le comportement d'un individu des thèses qu'il défend et des activités qu'il entreprend. L'expérience montre d'abondance que cette distinction est correcte.

Il nous importe peu - dans le cas présent - de savoir si Lamennais fut un personnage sympathique ou antipathique. Nous ne nous intéressons qu'à ses activités publiques et à leurs conséquences.

Mais notre désaccord avec Moreau à propos de Lamennais est le produit d'autres désaccords apparaissant dans le corps de l'article et qui touchent aux notions de peuple, de clercs et de laïques, d'anticléricalisme et d'anti-religion.

CLERCS ET LAÏQUES

Il est tout de même trop facile d'affirmer l'identité entre le clérical et le bureaucrate stalinien ou le technocrate. C'est inacceptable parce que faux. D'une manière pédante mais précise disons que l'ensemble des propriétés de chacun n'est pas égal à l'ensemble des propriétés des autres, mais que leurs intersections ne sont pas vides. Ils ont des propriétés en commun: celles qui nous révoltent contre les uns et les autres. Mais se révolter ne suffit pas, il faut aller voir systématiquement au-delà de la révolte.

Entre un bureaucrate stalinien qui se veut rationaliste (bien que son dogmatisme l'éloigne du rationalisme) et un clérical sincère imprégné de sa foi, il existe un abîme qui est justement la Foi. Le clérical a tous - ou presque - les défauts de l'autre, plus la Foi qui les vaut bien tous, car elle devient un danger pour autrui quand elle sort de l'individu pour chercher à s'imposer à la société.

Le piège des mots dans lequel semble être tombé Moreau a déjà été clairement décrit et dénoncé par d'autres: *«On constatera que nous avons parlé d'abord de clercs et de laïcs alors que maintenant nous parlons de cléricaux et de laïques. C'est que nous sommes passés de l'état à l'opinion. Un homme est, de fait, clerc ou laïc, mais cela n'implique de sa part aucun parti pris, aucun jugement de valeur, aucune attitude militante sur ce que doivent être en droit l'état de clerc ou l'état de laïc. Au contraire nous appelons clérical un homme partisan du contrôle des institutions par les clercs. Inversement, nous donnons le nom*

(6) Thiry d'Holbach, *Le Bon Sens,* Ed. Rationalistes, Paris 1971, p. 203.

(7) Jean Moreau, *Préambule anticlérical, «La Révolution Prolétarienne»*, n° 637, décembre 1977, p. 5.

de laïque à un homme qui prétend dégager les institutions de ce contrôle et en livrer le contenu aux laïcs. Cet emploi de «laïque» (qui est en réalité une forme de «laïc») choque les puristes, mais l'usage l'a consacré. Il a, en tout cas, l'énorme avantage de permettre dans le langage une distinction entre l'état du laïc et l'opinion du laïque comme il en existe déjà une entre l'état du clerc et l'opinion du clérical. Cela est d'autant plus nécessaire que nombre de clercs sont laïques et que nombre de laïcs sont cléricaux. Ecrire «laïc» pour «laïque», comme le font certains de nos contemporains, est donc soit un contresens, soit, le plus souvent, une perfidie.

Les cléricaux, en effet, ont intérêt à brouiller les cartes et à laisser confondre l'état avec l'opinion. Ils pensent ainsi dissimuler le fait que leur cause n'est jamais très pure et qu'elle constitue, le plus souvent, une conspiration dont les clercs ne sont ni les initiateurs ni les bénéficiaires» **(8)**.

(A suivre.)

Marc PRÉVOTEL.

L'ANARCHO-SYNDICALISTE
Organe de l'Union des Anarcho-Syndicalistes
Nouvelle Série - Mensuel
Prix: le numéro, 3,00 F; Abonnement 10 numéros : 25,00 F; Abonnement de soutien : 60,00 F
C. C. P. ROUYER Claude N° 3 894 46 V NANTES
CORRESPONDANCE : Serge MAHE, 12, rue du Danube 44300 St-HERBLAIN - Tél.: 40-22-78
Le Gérant : A. HEBERT
Imprimerie AUNEAU - NANTES

---

(8) Robert Escarpit, *Ecole laïque, école du peuple,* Calmann-Lévy, Paris 1961, p. 45-46.